



GRAND CONSEIL

Question orale - 26_HQU_78 - Loïc Bardet - Sauvetage des faons et sécurité du sommet du G7

Texte déposé :

« *Le Matin dimanche* » du 3 mai nous le rappelait, les agriculteurs se doivent d'épargner au mieux la vie des faons durant leurs travaux. Depuis plusieurs années, une collaboration est d'ailleurs mise en place entre chasseurs, agriculteurs et défenseurs de l'environnement sous l'égide de la Fondation Sauvetage Faons Vaud.

Dans le calendrier agricole, la date du 15 juin est particulière puisqu'il s'agit de la première date de fauche possible pour les prairies écologiques. En quelques jours seulement, de nombreux hectares seront alors concernés, en particulier en bordure de forêts. Or, la période est exactement la même que celle du sommet du G7 à Evian durant laquelle, selon le site www.vaud-info-g7.ch, une restriction des vols de drones sera appliquée dans certaines régions du Canton. Si une analyse au cas par cas est prévue, la décision de faucher telle ou telle parcelle dépend de la météo et de la disponibilité des machines. L'anticipation n'est donc pas forcément possible.

De ce fait, la question suivante se pose :

- Comment le Canton prévoit-il de gérer les autorisations de vols de drones liés au sauvetage des faons durant la période concernée ?

Conclusion :

Date de dépôt : 05.05.2026

Cosignatures :